



ACTU FUSION

JUILLET 2015 – LA LETTRE D'INFO DE LA CGT

Ça va mieux en le disant...

C'EST L'ÉTAT QUI DECIDE !

Pour ceux et celles qui en doutaient encore : la fusion des régions n'est pas l'acte III de la décentralisation. C'est « juste » une réorganisation de l'Etat et de ses services en région.

Même si le principe de libre administration des collectivités n'est pas remis en cause, avec des Régions sans autonomie financière et donc soumises à l'attribution par l'Etat de la Dotation Globale de Fonctionnement, il est fort à parier que, des choix d'organisation de l'Etat dépendront ceux des Régions, comme par exemple, la localisation du chef-lieu ou la répartition des directions et des services sur le territoire régional fusionné. Les services régionaux ne seront que le calque de ceux de l'Etat.

Par conséquent, en tant qu'agents territoriaux régionaux, nous avons objectivement les mêmes intérêts que les agents de l'Etat, qui après avoir subi la RGPP vont à nouveau subir une réorganisation inapte.

A nous de trouver les convergences avec nos collègues de l'Etat pour que soit maintenu le plus haut niveau de service public sur l'ensemble du territoire et que soient préservés les personnels en charge de ce service public.

Votre syndicat CGT vous informe

Retrouvez ces infos et bien d'autres sur notre site internet :

www.cgt-region-mip.com

Où en est la fusion ?

La copie du Préfigurateur remise au Gouvernement	p 2
Les Régions parallèles	p 2
La loi NOTRe	p 2
L'analyse de la CGT	p 2

Points statutaires

La mutation dans la fonction publique territoriale	p 3
L'analyse de la CGT	p 3

Nos démarches

Une méthodologie	p 4
Les groupes de travail	p 4
Retour sur le Comité Technique du 3 juin	p 4
Premiers résultats de l'intersyndicale	p 4
Mise en place de l'intersyndicale régionale	p 5
Le Président Malvy rencontre l'intersyndicale	p 6
La CGT rencontre la candidate Carole DELGA	p 7
Déclaration au Congrès de l'ARF	p 8
Campagne nationale sur la fusion	p 8
Rencontre interrégionale interfonction publique	p 8

ACTUALITES LEGISLATIVES

Après deux mois et demi de travail, **mardi 30 juin, Pascal MAILHOS, préfet "préfigurateur" de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, a remis au gouvernement** sa proposition d'organisation des services de l'État dans la future région,

Ce document est un projet de schéma fonctionnel régional. Il est le fruit du travail de "l'équipe de préfiguration", composée des deux préfets de région, des directeurs des directions régionales (DRFIP, Direccte, Draaf, Dreal, DRJSC, Drac et Insee), des rectrices et des directrices générales des agences régionales de santé des deux régions.

Ce schéma propose une organisation des services de l'État dans la future grande région, notamment l'implantation de la future capitale régionale et des directions des différents services.

Le gouvernement procédera à l'analyse des propositions pendant la première quinzaine de juillet, puis aux arbitrages, pendant la seconde quinzaine. C'est donc probablement à la fin du mois, quand ces arbitrages seront rendus, que Pascal MAILHOS pourra communiquer sur le projet retenu.

Le travail se poursuivra à l'issue de l'été. L'automne 2015 sera consacré à la préparation des conditions juridiques et administratives des nouvelles directions.

Les Assemblées Plénières de Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées se sont tenues le même jour, le 22 juin 2015 et ont adoptées 4 délibérations communes formelles : CPER, PRFP, politique de la ville et conventions TER.

Seuls les élus Midi-Pyrénéens ont eu à donner un avis sur le projet de décret fixant Toulouse comme le chef-lieu provisoire de la Région fusionnée par 51 POUR, 0 CONTRE, 21 Abstention et 14 NPPV.

Projet de Loi NOTRe

Députés et sénateurs sont parvenus à un accord en commission mixte paritaire (CMP) le 9 juillet 2015 sur le projet de réforme territoriale.

Ils ont donné entre autre leur feu vert au transfert des transports interurbains et scolaires aux Régions et confirmer leur rôle de chef de file pour l'économie et l'aménagement du territoire. La loi serait promulguée fin juillet / début août.

L'analyse de la CGT

Chaque jour qui nous rapproche de la date effective de la fusion, le 1^{er} janvier 2016, nous faisons le constat que cette fusion des Régions est improvisée et précipitée.

5 mois avant, les personnels ne savent toujours pas comment va s'organiser leur future collectivité. Les organigrammes et l'implantation de telles ou telles directions des services de l'Etat vont être publiés en plein été, sans concertation et sans information des principaux intéressés. C'est une méthode que nous ne pouvons cautionner.

Au vu du marchandage qui nous a été donné pendant plusieurs semaines par la finalisation de la loi NOTRe, ce projet, loin de réduire le « fameux » mille-feuille ou encore de clarifier les compétences des collectivités, apparaît comme inutile, avec le transfert des transports scolaires et interurbains aux Régions.

N'oublions pas d'ajouter l'absence de ressources fiscales dynamiques qui fait de ces régions des collectivités impuissantes dépendantes de l'Etat central.

Au final, uniquement motivés par des objectifs purement comptables, par la dictature de la réduction des coûts à tout prix, il ne restera de ce projet qu'un nouveau plan « social » dans les fonctions publiques et qu'une nouvelle fragilisation de l'action de la puissance publique en région, auprès des territoires et des populations qui en ont le plus besoin.

L'addition des problèmes ne fait pas une solution : la Région fusionnée Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées restera en-deçà de la moyenne nationale en terme de PIB par habitant.

Et cette réforme territoriale n'arrivera pas à masquer plus longtemps les effets sur les populations de la baisse de 11 milliards sur trois ans des dotations de l'Etat aux collectivités locales.

Points statutaires

Mobilité dans la fonction publique : la mutation

La mutation consiste pour un fonctionnaire à changer d'emploi sans changer de grade, ni de corps ou de cadre d'emplois d'appartenance au sein de la même fonction publique.

A) AGENTS CONCERNES : Seul un fonctionnaire titulaire peut être muté.

B) TYPES DE MUTATION

Il existe 2 types de mutation :

- 1) la **mutation interne** qui consiste en un changement d'affectation au sein de la même Collectivité Territoriale (CT). Elle a lieu à la demande du fonctionnaire ou à l'initiative de l'administration.
- 2) la **mutation externe** qui conduit à un changement de CT. Elle est prononcée sur demande du fonctionnaire

C) PROCEDURE DE MUTATION : PRINCIPE

Une administration ne peut s'opposer à la demande de mutation de son fonctionnaire, acceptée par l'administration d'accueil, qu'en raison des nécessités de service. Elle peut toutefois exiger un préavis de 3 mois. Les statuts particuliers peuvent prévoir un délai de préavis plus long, dans la limite de 6 mois, et imposer une durée minimale de services dans le corps ou le cadre d'emplois ou auprès de la 1ère administration d'affectation.

L'absence de réponse de l'administration d'origine à une demande de mutation pendant 2 mois à partir de la date de sa réception vaut acceptation de la mutation.

Dans la Fonction publique territoriale (FPT), Chaque CT informe le centre de gestion dont elle dépend de ses vacances d'emploi. Le centre de gestion en assure la publicité. En cas de mutation externe, la mutation est prononcée par la CT d'accueil. Elle prend effet à l'expiration d'un délai de préavis de 3 mois sauf accord entre la CT d'accueil et la CT d'origine du fonctionnaire sur un délai plus court.

Lorsque la mutation intervient dans les 3 ans qui suivent la titularisation du fonctionnaire, la CT d'accueil verse à la collectivité d'origine une indemnité au titre :

- de la rémunération perçue par le fonctionnaire pendant les périodes de formation d'intégration et de professionnalisation,
- et éventuellement du coût de toute formation complémentaire suivie par le fonctionnaire au cours de ces 3 années.

À défaut d'accord sur le montant de cette indemnité, la CT d'accueil rembourse la totalité des dépenses engagées par la CT d'origine.

En cas de mutation interne, l'autorité territoriale (maire, président du conseil départemental ou régional, etc.) procède au mouvement du fonctionnaire au sein de la collectivité. Seules les mutations entraînant un changement de résidence ou une modification de la situation du fonctionnaire sont soumises à l'avis des CAP.

Lorsqu'il est urgent de pourvoir un emploi vacant afin d'assurer la continuité du service, la mutation peut être prononcée sous réserve de son examen ultérieur par la CAP.

Il est donné priorité :

- à un fonctionnaire séparé de son conjoint ou de son partenaire pacsé pour des raisons professionnelles,
- à un fonctionnaire handicapé.

L'avis de la CGT

Au 1^{er} janvier 2016, Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées ne formeront plus qu'une seule entité juridique. Les règles s'appliqueront dans ce nouveau périmètre. Les agents pourront donc être sujets à la mutation à l'initiative de l'Administration. Nous avons la garantie qu'il n'y aura pas de mobilité forcée mais elle n'a aucune assise légale et réglementaire. On ne peut pas laisser la mobilité à l'arbitraire de l'Administration. Les agents ont besoin de protection. C'est pourquoi la CGT demande aux Présidents actuels des Régions de s'engager par la signature d'un protocole d'accord avant la fin de l'année..

Nos démarches

Les Organisations Syndicales de Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées proposent une méthodologie « ENGAGEMENT CONCERNANT LES PERSONNELS DE LA REGION FUSIONNEE » aux Présidents et à leurs Administrations

Afin de mener dans les meilleures conditions et dans le respect du dialogue social et des engagements publics de Martin MALVY et de Damien ALARY, les organisations syndicales ont proposé le 11 juin dernier que cette méthodologie soit partagée et formalisée par une signature commune dans les meilleurs délais.

Pour rappel, nous avons proposé que les négociations soient menées en respect de 3 principes :

- Préparer l'harmonisation des situations des personnels en appliquant le mieux-disant, c'est-à-dire l'alignement sur la situation la plus avantageuse
- Garantir l'absence de toute mobilité géographique et fonctionnelle forcée
- Préparer l'organisation géographique et une organisation cible à 3 à 5 ans.

Conformément aux volontés présidentielles, ces principes s'appliquent à toutes les thématiques qui font l'objet d'un groupe de travail : temps de travail, critères d'avancement, évaluation, action sociale, organisation, mobilité ARL et régime indemnitaire.

Souhaitons que dès la rentrée, nous ayons établi ce cadre de confiance réciproque indispensable à la réussite des négociations sur les conditions d'accueil des personnels dans la nouvelle région fusionnée.

La CGT mobilisée dans les groupes de travail

La CGT a pris acte de l'organisation des groupes de travail sur le temps de travail (26 juin), le régime indemnitaire (9 juillet), l'action sociale (6 juillet), la carte ARL et mobilité (7 juillet), les procédures et les critères d'avancement (1^{er} juillet), l'évaluation (2 juillet) et l'organisation (7 juillet). Ces groupes de travail se sont tenus en parallèle dans les deux collectivités.

Afin de garantir la bonne qualité du dialogue social, la CGT a demandé à la DGS et à la DRH la transmission de l'état des lieux de l'Administration avant la tenue de ces groupes.

Les représentants de la CGT (Services généraux et ARL) ont donc participé aux premières réunions des groupes de travail avec pour seule ligne de conduite : l'intérêt général, la défense du service public régional et le devenir des personnels.

Au-delà de l'état des lieux, la CGT souhaite entrer dans les plus brefs délais dans le vif du sujet, à savoir la définition du mieux-disant pour les 6700 agents. C'est la ligne de conduite que nous aurons dès le 27 août.

Retours du Comité Technique du 3 juin

Lors de cette réunion d'instance, en notre qualité de représentants du personnel, il était pour nous logique d'attendre de la part de l'Administration la concrétisation des engagements présidentiels dans « la méthodologie de dialogue social en vue du regroupement des régions (point 4) », qui était soumise à notre approbation.

Malheureusement, notre demande d'ajout stipulant que **l'homogénéisation des situations de personnels sur la situation la plus favorable soit réalisée rapidement** n'a pas été intégrée dans le point 4 du comité technique.

Au final, ce point modifié apparemment à la demande des services du conseil régional du Languedoc-Roussillon- n'a pas reçu l'aval de l'ensemble des organisations syndicales.

Suite à ce Comité technique, nous avons sollicité un rendez-vous auprès du Président MALVY pour reprendre dans un climat apaisé et respectueux de la parole donnée, les nécessaires négociations concernant l'accueil des personnels au sein de la Région fusionnée.

Vous pouvez lire l'intégralité du compte-rendu du CT sur www.cgt-region-mip.com

LA MOBILISATION INTERSYNDICALE ET INTERREGIONALE IMPULSEE PAR LA CGT COMMENCE A FAIRE BOUGER LES EXECUTIFS

Souvenez-vous : il y a six mois, au moment du vote de la loi organisant la fusion des Régions, **aucun dialogue avec les représentants des personnels n'était prévu**, ni par l'Exécutif ni par l'Administration.

En février, le Président Malvy refusait de répondre à la demande de rendez-vous que lui adressait la CGT en votre nom. Les seules infos mises à la disposition du personnel l'étaient via « Actu fusion », la Lettre lancée par la CGT. Nos responsables tentaient de s'abriter derrière une « clause de sauvegarde » dont ils reconnaissaient finalement qu'elle n'avait pas de réalité juridique.

Face à ce blocage incompréhensible, la CGT a pris en mars l'initiative d'une intersyndicale qui a renouvelé auprès du Président sa demande de rendez-vous. **La situation s'est enfin débloquée.** C'est dans un premier temps le Directeur Général des Services qui a été chargé de recevoir vos représentants syndicaux, avant de prendre l'engagement d'aller au-devant des personnels afin de les informer de l'état d'avancement du processus de fusion.

Puis, le Président de Languedoc-Roussillon ayant accepté de rencontrer les syndicats, celui de Midi-Pyrénées nous a finalement reçus, une première puis une seconde fois.

Pour autant, nous ne pouvons pas nous contenter de paroles rassurantes et de bonnes intentions indéniables mais qui n'engagent pas l'Institution.

Aussi, à l'initiative de la CGT, **l'ensemble des organisations syndicales ont à nouveau interpellé, le 27 avril, les deux Présidents des Régions Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon afin qu'ils ouvrent ensemble des négociations** avec les représentants du personnels concernant les conditions d'accueil des agents dans la nouvelle « Mega-Région ». Nous demandons que ces négociations portent sur « la

vie professionnelle et statutaire des agents (temps de travail, régime statutaire, mobilité, résorption de l'emploi précaire, action sociale, carrière...) ».

Cette initiative a conduit **Damien Alary, Président de Languedoc-Roussillon, à écrire à tous ses agents** pour préciser lui aussi ses engagements, à savoir pas de mobilité forcée et harmonisation des personnels vers le haut.

De son côté, **Martin Malvy a répondu aux organisations syndicales** dans un courrier par lequel in s'engage à « *proposer à (son) successeur que les régimes indemnitaires soient harmonisés sur la base la plus favorable* ».

La mobilisation syndicale commence donc à faire bouger l'Exécutif. Il semblait inimaginable il y a six mois d'obtenir un courrier signé du Président Malvy confirmant son soutien au principe de l'alignement par le haut des régimes indemnitaires.

Mais les personnels ne peuvent pas se satisfaire d'une « proposition » au ou à la prochain-e président-e !

Nous demandons avec vous qu'à l'occasion des négociations, la collectivité s'engage sur ces principes, comme elle en a le droit. Si les Régions peuvent voter quatre rapports en Assemblée plénière pour organiser l'action de la future Région en matière de formation professionnelle ou de transports ferroviaire, elles peuvent bien également - c'est même leurs responsabilités - prévoir les conditions d'intégration des futurs personnels.

Un accord social évitera le saut dans l'inconnu au 2 janvier 2016, il organisera la transition, servira de base de travail avec le ou la futur-e Président- qui sera toujours libre de le dénoncer ou de le renégocier. Mais qui nous trouvera toutes et tous mobilisé-e-s pour défendre le Service public, notre statut et nos conditions de travail.

LE PRESIDENT MALVY RENCONTRE LES SYNDICATS DE MIDI-PYRENEES ET DE LANGUEDOC-ROUSSILLON

Mercredi 24 juin 2015, Le Président MALVY a pour la première fois reçu conjointement les organisations syndicales de Midi-Pyrénées et de Languedoc-Roussillon à l'Hôtel de région à Toulouse afin de faire le point sur la fusion des Régions. A cette rencontre, étaient présents des représentants des deux Régions, de la CGT, de FO, de l'UNSA, de SUD, de la CFDT et de la FAPT ainsi que le DGS et la DRH.

Les engagements du Président MALVY

Le Président a confirmé que la réorganisation des services de l'Etat conditionnera la future organisation des services de la Région fusionnée. Tout en rappelant qu'au global, les ratios de présence de la puissance publique dans son ensemble, 45 % pour Languedoc-Roussillon et 55 % pour Midi-Pyrénées devaient être maintenus. La présence du service public devra être repensée et réorganisée notamment sur une base territoriale en rappelant la nécessité de proximité du service public sur un territoire vaste comme l'Autriche ou le Benelux.

Même s'il a été rappelé le principe de libre administration des collectivités, ce sera donc en fonction des choix de l'Etat que seront revus et actualisés les futurs organigrammes. Le Président a également rappelé que la fusion des Régions n'entraînerait à court terme aucune économie. Les deux Hôtels de Région seront maintenus. La mise en cohérence des logiciels et des systèmes dont personne ne conteste la nécessité a un coût. A ces obligations s'ajoutent ceux de la généralisation de l'administration numérique et du développement d'outils de vidéoconférence (téléprésence immersive) qui, au passage, impacteront l'organisation et les méthodes de travail des agents.

Néanmoins la mutualisation des moyens permettra d'amortir les surcoûts prévisibles de cette nouvelle collectivité. Par exemple, la suppression d'un bureau à Bruxelles pour la représentation régionale ou encore la commande de stand unique pour les salons (agriculture, aéronautique) ou l'achat groupé d'espace de promotion du nouveau territoire (ex : Grands sites).

Dans ce contexte, le Président MALVY a rappelé ses deux engagements, à savoir :

- La non mobilité géographique forcée pour les agents
- L'harmonisation de la situation des personnels sur la situation la plus avantageuse.

La position de la CGT

Cette entrevue avec le Président a permis de revenir sur un certain nombre de points et de lever le doute qui s'était installé depuis le dernier Comité Technique (CT) du 3 juin 2015.

En effet, en vue du comité technique du 3 juin, avec la volonté d'être constructifs, l'ensemble des organisations syndicales de la région Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon avait, dans le cadre d'une intersyndicale, élaboré un document que nous voulions proposer à l'avis du CT. Ce document avait pour objectif de servir de base aux futures discussions RH. C'est également ce qui avait été envisagé lors de notre dernière rencontre avec le Directeur Général des Services : les discussions devaient débiter après l'état des lieux qui est en cours de réalisation tant par les services de Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon que par les organisations syndicales.

Lors de cette rencontre avec le Président MALVY, nous avons réitéré notre proposition commune de soumettre cet « engagement concernant les personnels » à la signature des Présidents.

La question du pouvoir d'achat

La CGT sera particulièrement vigilante sur les négociations relatives au pouvoir d'achat et au temps de travail. Avec le gel maintenu du point d'indice et des faux-semblants du Ministre LEBRANCHU sur l'augmentation de la rémunération des fonctionnaires, le revenu indirect que représentent les différentes aides sociales (chèques vacances, prestations sociales, crèche, ticket restaurant, etc...) n'est pas de l'ordre du confort mais de la nécessité, notamment pour les agents de catégorie C et B. La CGT a rappelé son exigence de justice sociale en la matière.

La conduite du changement

La fusion des Régions ne sera pas sans conséquence sur la situation professionnelle des agents, notamment ceux des services généraux. La CGT a exigé que soient pris en compte les risques psychosociaux liés à ces changements majeurs et que le CHSCT accompagné par un cabinet d'expertise spécialisé puisse faire une étude d'impact dans les meilleurs délais. La collectivité, ainsi que certain syndicat, font obstacles à la mise en place de cette expertise,

Quoiqu'il en soit, la Collectivité devra conduire ce changement dans le respect et la considération des personnels en leur proposant des parcours de formation et des repositionnements professionnels satisfaisants. Cette prise en compte nécessite la remise à l'ordre du jour d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences dans la Collectivité fusionnée.

LA CGT DE MIDI-PYRENEES ET DE LANGUEDOC-ROUSSILLON ONT RENCONTRE LA CANDIDATE SOCIALISTE CAROLE DELGA LE 19 JUIN 2015 A TOULOUSE

En présence de Nadia Pellefigue, conseillère régionale et Vice-Présidente en charge de l'enseignement supérieur, des finances et de l'égalité femme-homme, Carole Delga a rappelé sa position sur les conditions d'accueil des personnels dans la nouvelle région fusionnée.

CAROLE DELGA ET NADIA PELLEFIGUE DECLARENT QUE LA FUSION A UN COUT

Rappelant le principe de libre administration – mais peut-on réellement faire abstraction de l'organisation territoriale de l'Etat, dont les macro-organigrammes seront validés par Matignon fin juillet – la candidate affirme que :

- Deux Hôtels de Région seront maintenus.
- A l'Education Nationale, deux rectorats sont maintenus.
- Les moyens technologiques de travail à distance seront développés.
- Le maillage territorial de proximité s'appuiera sur le parc immobilier des deux régions dans les départements.
- Les politiques territoriales seront harmonisées.

Carole Delga a réaffirmé également sa volonté de ne pas engager de délégation de services publics dans les lycées, pour les prestations de cantine, entretien et maintenance technique.

Nous avons dit que nous entendons sa volonté d'investir dans la nouvelle région. La candidate confirme que la **construction de la fusion générera des surcoûts.**

La CGT s'engage à rencontrer tous les candidats aux prochaines régionales - à l'exception du Front National - afin de prendre connaissance de leurs propositions sur le service public régional et le devenir des personnels dans la future région fusionnée.

LA POSITION DE LA CGT : LES PERSONNELS NE DOIVENT PAS FAIRE LES FRAIS DU SURCOUT FINANCIER LIE A UNE FUSION MAL PREPAREE

Nous avons insisté sur le pouvoir d'achat des agents, qui ne doit en aucun cas être amputé. Ce pouvoir d'achat est constitué du traitement, du régime indemnitaire mais aussi des prestations sociales, surtout en cette période, qui n'est pas terminée, de gel du point d'indice et de faibles rémunérations.

Ces éléments, constitutifs, au sens large, de la masse salariale, ne doivent pas être la variable d'ajustement de l'investissement lié à la fusion.

Les nouvelles technologies sont devenues « le graal » de la collectivité, censées rapprocher l'action publique des citoyens, et personne ne doute de la nécessité de renforcer les budgets d'équipements pour se doter d'outils modernes d'accomplissement de l'action publique

Mais nous disons que personne ne doit douter non plus de la nécessité de maintenir le pouvoir d'achat de ceux qui mettent en œuvre l'action publique.

Les agents publics s'investissent dans leur travail et sont attachés au service public.

C'est pour cela qu'ils s'inquiètent de leur devenir, afin de rendre le plus haut niveau de service public sur l'ensemble de ce futur grand territoire. Ils n'ont pas à souffrir, en plus, de précarité ou d'incertitudes financières.

Nous souhaitons que Carole Delga, si elle est élue, pilote en ce sens le chantier de l'harmonisation des conditions de travail des agents.

Les propositions élaborées entre les services et les représentants du personnel, dans les groupes de travail prévus dès fin juin, doivent être réalisées avec les deux régions ; elles doivent être ouvertes, sans orientations prédéfinies, le principe étant l'harmonisation au mieux disant de chacune des deux collectivités, comme l'ont déclaré les deux présidents des deux régions appelées à fusionner, et comme le laisse entendre la candidate Carole Delga.

Congrès de l'ARF : une déclaration commune des syndicats CGT des Conseils régionaux

L'Association des Régions de France a tenu son congrès à Rouen les 25 et 26 juin derniers. C'était le dernier congrès des Régions avant les élections de décembre 2015 et surtout avant la fusion qui concernera, le 1^{er} janvier prochain, 16 conseils régionaux actuels regroupés en 7 nouvelles « grandes Régions ». A cette occasion, les syndicats CGT des Régions concernées ont mené une action nationale commune visant à faire connaître des congressistes leurs revendications face aux inquiétudes que la fusion génère auprès des agents. Ils ont adopté une déclaration commune appelant au respect, lors de la fusion des Régions, de 5 principes :

- 1) **Maintien du plus haut niveau de service public** au bénéfice des usagers des politiques régionales.
- 2) **Pas de mobilité géographique forcée** pour les agents des conseils régionaux.
- 3) **Egalité de traitement** entre tous les agents de la nouvelle collectivité.
- 4) **Pas de perte de pouvoir d'achat** pour les agents.
- 5) **Maintien de l'emploi.**

Cette déclaration commune a été diffusée la veille du congrès, le 24 juin, auprès de la presse nationale et des médias en région. Elle a été reprise par l'Agence France Presse et plusieurs médias régionaux et nationaux. Elle a été appuyée sur place par une forte mobilisation syndicale devant les portes du congrès, dont la presse s'est faite l'écho.

Elle fera prochainement l'objet d'une **pétition nationale**, proposée à la signature des agents des Régions appelées à fusionner, afin que tous ceux qui partagent ces exigences en faveur du service public et du respect des agents qui le mettent en œuvre puissent le faire savoir aux dirigeants actuels et futurs des Régions.

La Fédération CGT des Services publics a réuni les syndicats CGT des personnels des conseils régionaux ce 30 juin à Montreuil pour faire le point sur la fusion.

Dans un contexte marqué par la réforme territoriale et plus particulièrement le processus de fusion impactant 16 conseils régionaux, cette réunion a permis de débattre des enjeux auxquels sont confrontés les agents des conseils régionaux tant sur le devenir des missions que sur leurs conditions d'emploi et de travail.

Dans la continuité de la déclaration publiée à l'occasion du congrès de l'Association des régions de France, il a été décidé de mener une campagne nationale pour développer la cohérence entre les batailles syndicales engagées dans les conseils régionaux.

Une pétition nationale sera mise à la disposition des personnels sur ces urgences revendicatives.

Sur cette base revendicative, à l'occasion de la **journée nationale d'action unitaire interprofessionnelle du 8 octobre**, une audience sera demandée à l'ARF avec une délégation fédérale composée de représentants des syndicats de conseils régionaux.

Le même jour, sous des formes débattues avec les personnels et en lien avec les initiatives interprofessionnelles, des actions seront organisées dans les conseils régionaux pour interpeller les exécutifs actuels et les candidats républicains aux prochaines élections régionales.

Rencontre des représentants des services de l'Etat et des Conseils Régionaux de Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées à Lattès

Le 9 juin, près de Montpellier, une quarantaine de représentants syndicaux des services de l'Etat (Préfecture, DREAL, DIRRECTE, Finances Publiques, DRAC, DRAAF, Rectorat, DRJCS, Pôle Emploi, Inspection du Travail) et des conseils régionaux de Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées s'est réunie, à l'initiative des Unions Départementales de la CGT de la Haute-Garonne et de l'Hérault,

Cette rencontre inter-fonction publique et interrégionale a permis de croiser nos problématiques et de travailler aux nécessaires convergences autant sur le service public, que sur l'aménagement du territoire et le devenir des personnels, à commencer par l'exigence de la **non-mobilité géographique et fonctionnelle forcée**. Nous avons pris l'engagement de mener autant que de besoin et aussi souvent que nécessaire **nos actions en commun**.